

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS
DE BELGIQUE

28 octobre 2021

PROJET DE LOI

portant assentiment à l'Amendement
à l'article 6 du Protocole de Londres de 1996
à la Convention de 1972
sur la prévention de la pollution des mers
résultant de l'immersion de déchets,
adopté à Londres le 30 octobre 2009

TEXTE ADOPTÉ
PAR LA SÉANCE PLÉNIÈRE
ET SOUMIS
À LA SANCTION ROYALE

Le texte adopté par la séance plénière est identique
au texte adopté par la commission (DOC 55 2052/003).

Bruxelles, le 28 octobre 2021

*La présidente de la Chambre
des représentants,*

*Le greffier de la Chambre
des représentants,*

Eliane TILLIEUX

Marc VAN der HULST

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

Documents:

Doc 55 2052/ (2020/2021):

- 001: Projet de loi.
- 002: Rapport.
- 003: Texte adopté par la commission.
- 004: Texte adopté par la séance plénière et soumis à la sanction royale.

Voir aussi:

*Compte rendu intégral:
28 octobre 2021.*

KAMER VAN VOLKSVERTEGENWOORDIGERS

Stukken:

Doc 55 2052/ (2020/2021):

- 001: Wetsontwerp.
- 002: Verslag.
- 003: Tekst aangenomen door de commissie.
- 004: Tekst aangenomen door de plenaire vergadering en aan de Koning ter bekraftiging voorgelegd.

Zie ook:

*Integraal verslag:
28 oktober 2021.*

05545